

## **Sociographie d'actions d'ONG à destination des populations immigrées en Roumanie via l'usage des méthodes numériques en sciences sociales**

**Par Dany Bourdet, sociologue, professeur contractuel en Sciences de l'Éducation à l'Université de Lille**

Après avoir dressé un bref état des lieux du phénomène migratoire en Roumanie puis fourni des informations sur ce qui est mis en œuvre dans ce pays pour l'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés, nous traiterons dans cette communication des actions qui y sont déployées par des ONG à l'attention des réfugiés mais aussi des étrangers extra-européens bénéficiant d'un droit de séjour ; les données sur lesquelles nous nous basons ont été colligées à partir d'un média en ligne roumain ayant pour objet de faire connaître des initiatives dans de nombreux domaines : sociétal, civique, environnemental, éducatif, économique, culturel, etc.

### **Quelques éléments de contexte : émigration, immigration et demandeurs d'asile en Roumanie**

Tout comme dans les autres pays de l'ancien bloc de l'Est, un phénomène d'émigration se manifeste en Roumanie depuis la chute du régime communiste, plus particulièrement depuis le début des années 2000 (les visas touristiques ont en effet été supprimés en 2002 pour les citoyens roumains séjournant moins de trois mois dans l'espace Schengen, puis le pays a adhéré à l'Union Européenne, UE, en 2007, avec néanmoins des restrictions à la libre circulation des travailleurs roumains de la part de certains États ayant pu aller jusque fin 2013). Il en résulte qu'un nombre important de Roumains vivent actuellement dans un État européen autre que le leur (2,4 millions en 2013), « [...] *ce qui fait de ce groupe national le plus nombreux au sein de l'Union, ressortissants communautaires et extracommunautaires confondus [...]* » (Pittau et Ricci, 2015, p. 142). On estime d'ailleurs qu'un cinquième de la population roumaine réside à l'étranger [1]. Il s'agit d'une émigration de travail, revêtant un caractère familial, qui s'explique par des conditions économiques et d'emploi jugées jugées insatisfaisantes en Roumanie ; elle s'accompagne d'importants transferts de fonds vers le pays d'origine, tandis que beaucoup d'émigrés roumains cultivent le mythe du retour (*Ibid.*).

Parallèlement, la Roumanie connaît aussi un phénomène d'immigration, mais l'ampleur de celui-ci est quantitativement faible : 116860 étrangers ayant un droit de séjour étaient ainsi enregistrés fin 2017 (MAI, 2018) ; il tend en outre à être occulté par le phénomène massif d'émigration, ainsi que le note Cristina Teodorescu (2016) : « *Les flux importants d'émigration de la population roumaine vers les pays occidentaux estompent l'aspect de l'immigration, bien moins significatif que dans les pays plus développés économiquement* » (p. 68). Ce phénomène d'immigration, à la fois intra- et extra-européenne, s'est pourtant accru depuis l'entrée du pays dans l'UE :

*« L'adhésion du pays à l'UE, grâce aux droits de la libre circulation des personnes et aux politiques de reconnaissance des qualifications et des diplômes, a fortement contribué à l'augmentation des flux migratoires dont les taux ont quasiment doublé depuis 2007. Les étrangers qui souhaitent résider en Roumanie ont des motivations liées notamment au regroupement familial, à l'éducation et à l'accès au marché de l'emploi ; ils proviennent soit des pays de l'EEE – l'Italie, l'Allemagne et la France, soit des pays tiers – la Moldavie, la Turquie ou la Chine (Mihai, 2015, p. 7). Les villes les plus ciblées sont à l'évidence les villes développées économiquement et les centres universitaires. » (Ibid., p. 68).*

Parmi les immigrés en Roumanie, il y a les demandeurs d'asiles. Ils sont certes peu nombreux, toutefois leur nombre a augmenté ces dernières années : il y a eu en effet 4820 demandes d'asile enregistrées fin 2017 contre 1886 fin 2016, le précédent « pic » ayant été atteint fin 2012 avec 2511 demandes d'asile (MAI, 2018). Dans le contexte d'afflux de migrants vers l'UE, en lien notamment avec le conflit en Syrie et la situation dans des pays tels que l'Irak ou l'Afghanistan, Cristina Teodorescu (2016) note que du fait de sa position géographique au sud-est de l'Europe et de son statut de membre de l'UE, le pays représente pour eux un point de passage dans leur parcours migratoire vers tel ou tel pays européen de l'ouest ou du nord :

*« La Roumanie n'est pas donc un pays de destination, c'est-à-dire un pays où les migrants souhaitent s'installer, mais plutôt une porte d'entrée vers les pays de l'espace Schengen, dont la Roumanie ne fait pas encore partie. Les migrants tentent ainsi d'obtenir un statut de protection internationale et des documents qui leur facilitent l'accès dans les pays plus développés économiquement comme l'Allemagne, la Suède, la France, le Royaume-Uni, etc. » (p. 78)*

## **L'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés en Roumanie**

En Roumanie, toute personne étrangère se trouvant sur le territoire national ou à un point de passage de sa frontière peut solliciter par écrit ou oralement le droit d'asile ; un dossier est alors établi et un entretien individuel mené : c'est sur cette base qu'une décision sera prise dans un délai officiel de trente jours. Pendant le processus d'évaluation de sa situation, le demandeur d'asile peut résider dans un centre d'accueil[2] dont l'activité est coordonnée par la Direction d'Asile et d'Intégration (DAI) de l'Inspection Générale pour l'Immigration (IGI), elle-même rattachée au Ministère de l'Intérieur ; il a le droit à une aide médicale gratuite et peut percevoir une allocation mensuelle de 30€, mais n'a pas le droit de travailler (sauf si après trois mois aucune décision n'a été prise par rapport à sa demande ou s'il travaillait déjà légalement en Roumanie). À l'issue de l'évaluation de sa demande d'asile, si celle-ci lui est refusée, il doit sous quinze jours quitter le territoire national, cependant il peut faire appel de cette décision. Si au contraire le statut de réfugié ou le bénéficie d'une protection subsidiaire lui est accordé[3], il est autorisé à séjourner temporairement en Roumanie et dispose alors des mêmes droits que les citoyens roumains en matière d'accès aux soins médicaux, à l'éducation, à l'emploi et au logement. En tant que réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, il n'a en revanche désormais plus la possibilité de résider en centre d'accueil et ne perçoit plus d'allocation (sauf dans le cas où il est considéré en situation de vulnérabilité : handicap, vieillesse, famille monoparentale, mineur isolé, victime de torture). Une aide au logement et une aide mensuelle dont le montant équivaut au salaire minimum peuvent tout de même lui être versées pour une durée de, respectivement, un an et six à neuf mois, mais elles doivent ensuite être remboursées durant la première année de travail. En vue de faciliter leur intégration au sein de la société roumaine, un programme de six mois est proposé aux réfugiés et aux personnes sous protection subsidiaire ; il devient obligatoire une fois accepté. Ce programme d'intégration inclut des cours de langue et de culture roumaines ainsi qu'un accompagnement social et psychologique ; à la fin de celui-ci, les personnes sont automatiquement inscrites dans les agences d'emploi.

Cristina Teodorescu (2016) fait le constat que l'accès aux droits et surtout à l'emploi s'avère pratiquement difficile pour les migrants ayant le statut de réfugié ou sous protection subsidiaire[4], même pour ceux d'entre eux qui ont suivi le programme d'intégration[5]. Au regard de cela, et compte-tenu du fait que la Roumanie n'était *a priori* pas pour la plupart d'entre eux un pays de destination, elle affirme que « *le manque d'opportunités de trouver un emploi et un revenu permettant un niveau de vie décent pousse les migrants à quitter le pays* »

(*Ibid.*, p. 73) – tout comme les Roumains eux-mêmes d'ailleurs, mais de façon très certainement bien plus aigüe dans le cas des réfugiés. Cela l'amène à relever les insuffisances des politiques d'intégration mises en place pour les réfugiés, le manque de travailleurs sociaux formés à travailler avec ce public, mais aussi à souligner l'importance des actions mises en œuvre par les organisations non-gouvernementales (ONG) : « [...] *il existe des ONG très actives dans ce domaine, qui soutiennent et gèrent les projets d'inclusion des immigrés en Roumanie depuis plusieurs années et compensent ainsi le rôle de l'État* » (*Ibid.*, p. 75). Ce sont par conséquent des initiatives privées qui prennent le relais de l'État roumain, à l'instar d'autres domaines de la solidarité (Bourdet, 2017), cependant elles ne contribueraient en réalité pas tant ici à la privatisation qu'à la « publicisation » de l'action sociale visant les populations immigrées :

*« À présent, les États restent au centre de la régulation des flux migratoires et on aurait tort de spéculer indûment sur une prétendue privatisation par les ONG du traitement des demandeurs d'asile ou de la gestion des camps de réfugiés à travers le monde. (...) Sur le long terme, on devrait donc parler d'une "publicisation" plutôt que d'une privatisation des œuvres sociales. »* (Pérouse de Montclos, 2017, p. 85).

Il serait dès lors intéressant de rendre compte de ces initiatives, en l'occurrence d'identifier précisément ces ONG, leurs actions et leurs modes opératoires, leurs mandats et leurs sources de financement, mais aussi les valeurs, principes, idées qui sous-tendent et/ou qui sont portées par leurs interventions auprès des populations immigrées. Ainsi, dans la continuité de ce nous avons fait à propos des modalités de solidarité d'initiative privée en Roumanie (Bourdet, 2017), nous avons eu recours aux méthodes numériques en sciences sociales pour procéder à une sociographie des actions déployées par des ONG à destination des populations immigrées, à partir de celles qui sont relayées ou promues par le site Internet *România Pozitivă* (<http://www.romaniapozitiva.ro>)[6].

### **Panorama d'actions d'ONG auprès des populations immigrées en Roumanie**

La méthodologie et les outils que nous avons mobilisés inscrivent pleinement notre étude dans les humanités numériques (Abiteboul et Hachez-Leroy, 2015). Nous avons tout d'abord extrait du site Internet *România Pozitivă* toutes les pages où apparaissaient les mots « réfugié » ou/et « migrant »[7] et avons ainsi constitué une base de données sous forme de tableaux ; pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel *R* pour à sa fonctionnalité de *crawler* (exploration et extraction d'informations) de sites et de contenus Internet. La base de données

répertoriant le titre, les premières phrases, la rubrique, l'année de publication et l'adresse URL pour chacune des pages, nous y avons ensuite effectué un tri afin de repérer et de ne conserver que les pages rapportant des actions pour les réfugiés ou/et pour les étrangers extra-européens. Suite à cela, nous avons consulté une à une chacune de ces pages ; pour chaque action, nous y avons prélevé les informations disponibles sur l'identité et le profil de l'ONG, le type et les modalités de l'action menée ou proposée ainsi que sa finalité, le cadre institutionnel dans lequel elle s'inscrivait et l'origine des ressources financières mobilisées, tout en prêtant attention aux éléments nous renseignant sur les dimensions axiologiques, normatives et temporelles de l'action : nous avons là encore constitué des tableaux mais en ayant recours cette fois à un tableur, celui-ci pouvant être utilisé en analyse qualitative (Miron et Dragon, 2007). Au final, la lecture des informations figurant dans ces tableaux nous a permis par induction d'établir une typologie de ces initiatives d'ONG destinées aux réfugiés ou/et aux étrangers provenant de pays tiers en Roumanie. En effet, si les logiciels constituent une aide appréciable dans le cadre d'une étude s'appuyant sur les méthodes numériques en sciences sociales, il n'en demeure pas moins qu'« [...] une analyse n'émerge jamais d'elle-même. Seule la construction patiente, délibérée et active de l'utilisateur du logiciel la produit. » (Lejeune, 2016, p. 189).

Nous avons pu relever onze actions ou ensembles d'actions destinées aux populations immigrées portées et/ou implémentées par des ONG entre 2009 et 2018 : sept visaient les réfugiés et quatre les étrangers extra-européens en situation régulière (dont une qui pouvait peut-être également concerner les réfugiés). Ces initiatives émanaient d'ONG de défense des droits de l'Homme et parfois aussi de soutien (juridique, psychologique, etc.) aux personnes (victimes), de défense des droits des enfants ou d'aide humanitaire, sauf une qui provenait de la représentation en Roumanie d'une institution internationale dans le domaine des migrations (le bureau à Bucarest de l'Organisation Internationale pour les Migrations, OIM) ; la majorité d'entre elles étaient des fondations et associations roumaines, tandis que les autres étaient des filiales locales d'ONG internationales (telles que *Save The Children* ou *World Vision*), dont certaines d'obédience chrétienne (protestante). Les actions ou ensembles d'actions pour les populations immigrées procédaient en partenariat, notamment avec des associations roumaines actives – que ce soit à titre principal ou entre autres – auprès des réfugiés ou/et des étrangers extra-européens, mais aussi avec des institutions publiques (école, musée national). La plupart d'entre elles se réalisaient dans le cadre d'une collaboration avec l'IGI et plusieurs destinées aux réfugiés prenaient d'ailleurs place dans ou avec un ou des centres d'accueil.

Une grande partie de ces initiatives bénéficiaient de financements européens par le biais de l'un des trois programmes suivants : « Fond ONG en Roumanie », « Solidarité et gestion des flux migratoires » (associé uniquement à des actions pour les étrangers issus de pays tiers séjournant légalement en Roumanie) et « Fond pour l'Asile, la Migration et l'Intégration » (seulement pour des actions tournées vers les réfugiés), ces deux derniers étant directement gérés par le Ministère de l'Intérieur. Au regard de ces premiers éléments, on peut déjà constater que les actions pour les populations immigrées déployées par des ONG se faisaient quasiment toutes sous l'égide de l'État et/ou se voyaient octroyer par celui-ci des fonds européens, ce qui tend dès lors à confirmer le phénomène de « publicisation » de l'action sociale pour ces publics. Mais que recouvraient concrètement ces actions ?

Il s'agissait en premier lieu, très majoritairement, de services sociaux destinés aux réfugiés, souvent au sein même de centres d'accueil, ainsi qu'aux étrangers extra-européens séjournant légalement en Roumanie : aide matérielle et/ou médicale, accompagnement social et/ou socio-professionnel, ou/et information et conseil (surtout sur le plan juridique) ; projets prenant généralement place sur une année, ils visaient avant tout à favoriser leur intégration dans la société roumaine et aussi à répondre à leurs besoins d'assistance. Il y avait ensuite régulièrement des activités éducatives extrascolaires et de loisirs mais aussi parfois des actions de soutien à la scolarisation pour les enfants et les jeunes réfugiés, dont là encore certaines étaient mises en œuvre dans des centres d'accueil ; se déroulant sur une année ou ponctuelles, leur principal dessein était de permettre leur intégration dans la société roumaine, dans le sens ici de l'inclusion et de l'accommodation culturelle à la société d'accueil. On a pu par ailleurs relever à plusieurs reprises des activités et des événements culturels visant à valoriser la culture des populations immigrées et le partage, le dialogue interculturel avec les Roumains. Enfin, il faut signaler une action d'aménagement et de dotation matérielle de centres d'accueil afin d'y améliorer les conditions de vie des réfugiés, plus précisément celles des enfants. Ces différentes catégories d'initiatives envers les réfugiés et les étrangers extra-européens vivant légalement en Roumanie ne sont bien évidemment pas exclusives les unes des autres et les actions ou ensembles d'actions déployées par des ONG relevaient fréquemment de plusieurs de ces catégories. Elles étaient très souvent mues par le souci d'améliorer les conditions d'accueil et la situation des réfugiés en Roumanie ; elles pouvaient également l'être par la promotion de l'intégration des étrangers non-européens ou/et du vivre-ensemble autour de l'interculturalité. En raison de la centration des actions menées auprès des réfugiés sur l'amélioration de leur situation et la résolution de leurs problèmes en vue de leur

intégration dans la société roumaine et de l'orientation des actions éducatives pour les enfants vers cette même fin, elles semblent pouvoir être rapportées pour partie au modèle réparateur-assimilationniste de l'intervention sociale auprès des populations immigrées dans lequel « *l'accent est [...] mis sur l'apprentissage du pays d'accueil, sur l'école comme lieu de socialisation des enfants* » et où « *les familles migrantes, identifiées comme ayant des problèmes, sont la principale cible de l'intervention* » (Bolzman, 2009, p. 43) ; toutefois, dans la mesure où certaines de ces actions ainsi que d'autres destinées aux étrangers extra-européens en situation régulière reposaient pour leur part sur une logique de promotion simultanée de la culture des populations immigrées et des échanges avec les Roumains, en lien souvent avec leur intégration, elle semblent également pouvoir être rapportées pour partie au modèle interculturel dans lequel « *en effet, il s'agit de valoriser le vivre ensemble par la sensibilisation à des modes de vie différents et l'accent est mis sur les ressemblances, les aspirations et les buts communs* » (*Ibid.*, p. 47). Seule l'étude du déroulement concret de ces actions permettrait à présent de mieux apprécier à quel(s) modèle(s) de l'intervention sociale auprès des migrants elles se rattachent effectivement.

#### Notes :

[1] Ce qui ne se limite pas aux pays de l'UE ou de l'Espace Économique Européen (EEE), puisque les émigrés roumains sont aussi présents aux États-Unis, au Canada et en Israël.

[2] Il y a six centres qui couvrent l'ensemble du territoire roumain : cinq (Giurgiu, Timișoara, Galați, Rădăuți et Maramureș) sont situés dans des zones frontalières et le sixième est dans la capitale, Bucarest.

[3] Sur 2079 demande de protection solutionnées en 2017, 1309 (63%) ont reçu une réponse positive : 849 ont abouti à l'octroi du statut de réfugié et 460 à une protection subsidiaire (MAI, 2018).

[4] Dans la suite de cette communication, le terme « réfugié » sera employé indistinctement pour désigner les personnes étrangères ayant le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire.

[5] Ils sont peu nombreux à demander à en bénéficier mais leur effectif est croissant : ils ont été 1553 à suivre le programme d'intégration en 2017 contre 588 en 2016 (MAI, 2018).

[6] Ce site Internet se présente comme « *plateforme d'information et d'éducation positive* » qui diffuse et promeut « *près de 30.000 Bons exemples à propos de la Roumanie provenant de 30 auteurs et collaborateurs depuis 2006* ».

[7] Nous avons préféré utiliser les termes dans leur forme au singulier plutôt qu'au pluriel afin d'avoir une recherche plus étendue.



## Bibliographie

- Abiteboul Serge, Hachez-Leroy Florence, « Humanités numériques », *Bulletin de la société informatique de France*, n°6, juillet 2015, pp. 41-57.
- Bolzman Claudio, « Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes : enjeux et défis pour les pratiques professionnelles », *Pensée plurielle*, n°21, 2009, pp. 41-51.
- Bourdet Dany, « Exploration des modalités contemporaines de la solidarité sociale d'initiative privée en Roumanie à travers le recours aux méthodes numériques en sciences sociales », communication présentée au 7<sup>ème</sup> congrès de l'Association Internationale pour la Recherche, la Formation et l'Intervention Sociale (AIFRIS) « Solidarités en questions et en actes : quelles reconfigurations ? », 4-7 juillet 2017, UQAM, Montréal, Québec, URL : [https://aifris.eu/09ressources/clt\\_fiche.php?id\\_article=4452](https://aifris.eu/09ressources/clt_fiche.php?id_article=4452).
- Lejeune Christophe, « Chapitre 10 – Logiciels d'analyse de données qualitatives ou d'analyse qualitative ? Pièges, limites et questions liminaires », in Kivits Joëlle, Balard Frédéric, Fournier Cécile et Winance Myriam (dir.), *Les recherches qualitatives en santé*, Armand Colin, 2016, pp. 184-196.
- Ministerul Afacerilor Interne (MAI), *Evaluarea activității Inspectoratului General pentru Imigrări, în anul 2017*, București, 13 februarie 2018.
- Miron Jean-Marie, Dragon Jean-François, « La recherche qualitative assistée par ordinateur pour les budgets minceurs, est-ce possible ? », *Recherches Qualitatives*, vol. 27, n°2, 2007, pp. 152-175.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine, « Les ONG et la migration : un cinquième pouvoir ? », *Outre-Terre*, n°52, 2017, pp. 84-90.
- Pittau Franco, Ricci Antonio, « L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. Une relecture à travers le prisme de la migration », *Migrations Société*, n°158, 2015, pp. 139-154.
- Teodorescu Cristina, « On en parle peu, pourtant ils existent : les demandeurs d'asile et les réfugiés en Roumanie », *Pensée plurielle*, n°42, 2016, pp. 67-77.